



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
44	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2022, le 20 Septembre à 18:45, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 13/09/2022.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. GAUBOUR Jacques, M. VARON Bernard, M. BOLLER Thierry, M. HERVIN Claude, M. MAILLE Jean-Marie, M. NIRO Eric, M. BLANCHARD Philippe, M. MULLER Patrick, M. LEDOUX Eric, M. MANSOUX Michel, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. MONNEINS François, M. PIN Daniel, M. BOCQUET Jean-Charles, M. LECLAIRE Patrice, Mme POLLET Clarisse, M. BOUFFLET Pierre, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric

Suppléant(s) : M. BOLLER Thierry (de M. THERRY Eric), M. HERVIN Claude (de M. DUCLOS Jean-Noël), M. MAILLE Jean-Marie (de M. DUFUMIER Dominique), M. NIRO Eric (de M. ABITANTE Nicolas), M. BLANCHARD Philippe (de M. ALATI Jacques)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FALLOT Frédéric à M. DESSE Daniel, M. FAUVIN Patrick à M. PIN Daniel, M. DREVILLE Gérard à M. BOCQUET Jean-Charles, M. EPALLE Jean à M. BRICHE Etienne

Excusé(s) : M. DUCLOS Jean-Noël, M. DUFUMIER Dominique, M. ALATI Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François

Absent(s) : M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDRU Gilles, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme LOURME Sophie, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. GUEDON Eric, M. COLLOBER Ernest, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

Vu l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités territoriales, précisant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif doit être présenté au Comité Syndical dans les neuf mois de la clôture de l'exercice

Vu l'article D 2224-3 du CGCT, le rapport sera diffusé à l'ensemble des communes adhérentes, à charge pour les communes de le présenter à leur conseil municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné

Considérant l'obligation pour les collectivités de plus de 3500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au Système d'information sur les Services publicss d'Eau, et d'Assainissement (SISPEA) géré par l'Onema, les indicateurs techniques et financiers doivent figurer dans ces rapports lorsqu'ils concernent l'Eau et l' Assainissement.

Considérant que ce RPQS résume les indicateurs techniques et financiers du service d'assainissement collectif et non collectif de l'année 2021.

Ces derniers ont été exposés au Comité Syndical qui :

- PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif de 2021 qui sera diffusé à l'ensemble des communes adhérentes et aux Préfecture de l'Oise et du Val d'Oise

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 21/09/2022
Le Président

